



Guide
d'accompagnement
du livret du
jeune sportif



Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative s'est engagé dans une démarche de valorisation des fonctions sociale et éducative du sport. Les mesures prises dans ce cadre doivent notamment permettre aux jeunes de mieux acquérir les valeurs que l'on prête au sport, parmi lesquelles le partage de la vie collective, l'apprentissage et le respect de la règle. Dans cet esprit, il convient d'accompagner une démarche visant à améliorer le comportement du (de la) jeune pratiquant(e), sa connaissance de l'environnement de la pratique sportive et le regard qu'il (elle) porte à son club. Et ce, afin qu'il (elle) s'y intègre et s'y investisse, en accompagnant sa progression dans la ou les disciplines qu'il aura choisies.

Ce parcours de découverte et d'initiation est concrétisé par un « livret du jeune sportif ».

Ce livret doit permettre de renforcer le lien entre les familles des jeunes pratiquants, les dirigeants, les éducateurs. Il est, en outre, porteur de nombreuses informations (sport pratiqué, nutrition, santé,..). Il doit aider l'enfant dans la compréhension de la vie du club et des rôles, droits et devoirs de chacun, afin de bien trouver sa place au sein du club.

Il s'adresse à un public d'enfants âgés de 8 à 11 ans. Il leur est remis lors de leur inscription et/ou prise de licence.



Le rôle de l'éducateur(trice)

Le rôle de l'éducateur(trice) est essentiel dans la manière dont les enfants appréhenderont le livret du jeune sportif. Il y a lieu d'inciter les enfants à utiliser le livret en leur expliquant la finalité et le message véhiculé par celui-ci.



De quoi s'agit-il ? Le livret est un des outils dont dispose l'éducateur(trice).

Tout au long de la découverte du livret, le jeune va être amené à :

- ✓ identifier un certain nombre de valeurs liées à la pratique du sport ;
- ✓ réfléchir sur ses comportements de santé (alimentation, repos, hygiène, suivi médical...);
- ✓ mieux se positionner au sein de l'association, à travers sa propre expérience (évolution de ses pratiques sportives), sa participation à la vie du club (régularité, connaissance de son environnement, respect du matériel) et sa capacité à prendre des initiatives.

Par ailleurs, le livret est un support qui doit inviter à l'échange avec les enfants. Il est donc, également, le relais entre l'environnement extérieur au club et le club lui-même (la famille, d'autres associations, le milieu scolaire, etc..).

La remise du livret pourra être l'occasion d'en faire une présentation aux enfants, notamment en insistant sur les valeurs du sport. Il appartiendra, ensuite, à l'animateur(trice) de mettre en place des situations pédagogiques qui aideront les enfants à mieux s'approprier ces valeurs.

Il n'est pas indispensable d'utiliser le livret du jeune sportif de façon linéaire (dans l'ordre des pages). Ainsi l'éducateur(trice) pourra-t-il (elle) s'appuyer sur le livret en fonction des situations vécues tout au long de l'année, tant en ce qui concerne les règles collectives de vie au sein d'un club, qu'en ce qui concerne le respect de l'hygiène. A titre d'exemple, il peut être opportun d'apposer une signature ou un tampon de l'association à des moments clés de l'année en fonction de l'implication du jeune dans la vie du club (première compétition, premier but, premier chronomètre, participation à l'organisation d'une épreuve d'arbitrage, chronométrage, jugement....et aux manifestations diverses organisées par le club : fête annuelle...).

La place de l'éducateur(trice) dans l'accompagnement de cette démarche est donc essentielle.

Ce guide se veut un support et une aide destinés à faciliter le rôle éducatif de l'encadrement des jeunes pratiquants des activités physiques et sportives. Toutefois, intervenir dans le champ de la prévention, en terme de santé par exemple, nécessite des compétences spécifiques (savoirs, savoirs-faire, savoirs-être). Même si le simple « bon sens » est souvent utile, n'hésitez pas à vous rapprocher des services de la direction régionale ou départementale de la jeunesse et des sports qui pourront vous apporter tout élément utile.

Le livret du jeune sportif a fait l'objet d'une expérimentation, à partir de septembre 2005, auprès de 12 000 enfants de 6 à 9 ans, sur des sites retenus dans 6 départements.

Le bilan et les enseignements de l'expérimentation, ainsi que l'évaluation menée par l'IFOP, permettent au ministère de proposer une version corrigée et adaptée du « livret du jeune sportif », et d'en recentrer son utilisation auprès d'enfants âgés de 8 à 11 ans, selon les deux modalités complémentaires :

✓ La maquette de cet outil pourra être transmise, sur demande, au mouvement sportif et aux collectivités territoriales, qui souhaiteraient l'utiliser. L'insertion d'un logo en page 2 est possible. L'impression et la diffusion seront alors à leur charge.

✓ Un partenariat spécifique ministère / fédérations françaises de Rugby et de Handball, permettant de développer des actions d'éducation par le sport autour de la Coupe du Monde et des Championnats du Monde féminins 2007.

